

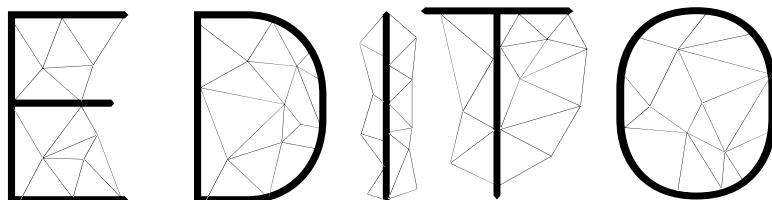
TRIANGLE VERT

N° ISSN 2551-7198

Bulletin d'information

Janvier 2018

Retour sur
l'année 2017



La Communauté de Communes du Triangle Vert poursuit ses engagements en maintenant l'ensemble des nombreuses compétences prises.

Les défis sont d'autant plus importants que nos responsabilités augmentent et les aides de l'Etat baissent. En effet, les communautés de communes sont amenées à gérer de plus en plus de compétences avec moins de moyens et se doivent d'être inventives pour trouver de nouvelles ressources.

Depuis sa création en 2014, les taux d'imposition n'ont pas changé et demeurent dans les plus faibles localement.

Au-delà du bilan de l'année écoulée et des projets réalisés comme l'extension du parking de la maison de santé, la politique jeunesse avec les accueils périscolaires et extrascolaires, la Maison des Services Au Public, l'Agence Postale Intercommunale, la salle multisports, la gestion de l'assainissement non collectif, l'uniformisation de la redevance incitative concernant les ordures ménagères, le déploiement du numérique.... Il est nécessaire de mettre en place une politique d'aménagement et de développement économique.

Il s'agit donc, à court terme, d'assurer la mise en œuvre d'un outil d'aménagement performant avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), de finaliser l'aménagement de la Zone d'Activité à Velleminfroy, de favoriser l'implantation de commerce de proximité et de faire valoir un rayonnement touristique.

Malgré un contexte de tourmente au sein du conseil communautaire avec une opposition systématique depuis plusieurs mois, les vice-présidents et moi-même renforçons nos efforts pour maintenir un équilibre et les services développés pour l'ensemble des habitants.

Je vous laisse découvrir au fil de l'eau, plus en détails, les multiples actions menées pour vous permettre de bénéficier de services qu'ils soient de loisirs, touristiques, culturels, de santé, d'accompagnement dans des démarches très diverses.

C'est ainsi contribuer à préserver une qualité de vie sur un secteur aux nombreuses richesses situé sur un axe stratégique entre Lure, Luxeuil-les-Bains et Vesoul.

J'invite les dissidents à œuvrer au bon développement de notre communauté de communes, au rassemblement et à l'échange pour nous permettre de poursuivre communément la construction du projet du territoire.

En cette nouvelle année, je vous présente ainsi qu'à vos proches tous mes vœux de santé et de réussite dans vos entreprises familiales et professionnelles.

Raymond BILQUEZ

Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert
Maire de Franchevelle

SOMMAIRE

Edito

Sommaire

Environnement

Assainissement non collectif

Ordures ménagères

Gestion des cours d'eau

Service à la population

Agence Postale Intercommunale

Maison de Services Au Public

Habiter mieux, des aides à la rénovation énergétique des logements

Pôle enfance et jeunesse : Les centres de loisirs

Aménagement du territoire

La montée en débit sur le territoire

Plan Local d'urbanisme Intercommunale (PLUI)

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Vesoul-Val de Saône

Mise en valeur du territoire

Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains / Vosges du sud

Culture

Développement économique / Infrastructure

Maison de santé à Saulx

Zone d'Activité Economique à Velleminfroy

Salle multisports

La CCTV en action : exemple à Noroy-le-Bourg

Budget 2017

Point informations



Environnement

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vice-Présidente en charge de la compétence : Véronique GRANDJEAN AMBERT

Redevance annuelle



Depuis 2017, la redevance annuelle est désormais fixée à 25 € par an et par installation (au lieu de 40 €).

La redevance est adressée au propriétaire de l'immeuble. Le propriétaire assure le paiement de la totalité de son montant et, s'il le souhaite, se charge de son remboursement, pour la part locative, par tout moyen légal à sa convenance (répercussion de cette redevance sur les charges locatives).

Rappel

Les usagers non raccordables à un réseau d'assainissement collectif dépendent du SPANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Contrôle de vérification de la bonne exécution

Lors de la création (ou réhabilitation) d'une installation d'assainissement non collectif, **deux contrôles doivent être réalisés par le SPANC :**

- **Contrôle de conception** et d'implantation de la future installation : validation du projet par le SPANC avant tous travaux (validation nécessaire au moment du dépôt de permis de construire),
- **Contrôle de vérification** de la bonne exécution des travaux : contrôle sur place avant remblaiement pour vérifier que l'installation a été réalisée conformément au projet validé antérieurement.

Nous constatons que certains usagers ont réalisé le premier contrôle, que les travaux sont achevés mais que le contrôle de vérification de la bonne exécution n'a pas été réalisé. Si vous êtes concernés (notamment pour les constructions neuves où le délai entre le contrôle de conception et les travaux est plus long), nous vous invitons à contacter dès à présent le SPANC pour réaliser ce diagnostic. Ce dernier est indispensable pour avoir une preuve de la conformité de votre installation.



Source : EVI
Micro-station à boues activées (culture libre aérée complétée par un milieu filtrant)

Diagnostic avant une vente

Si vous désirez vendre votre bien immobilier, **le diagnostic de votre installation sera obligatoire** au moment de la signature de l'acte de vente. Pour être valable, **sa réalisation devra dater de moins de 3 ans**. Si votre diagnostic est plus ancien, nous vous invitons à prendre contact avec le SPANC pour faire réaliser un nouveau diagnostic.

Arrêt des subventions

Dans un contexte financier tendu, **l'Agence de l'Eau a arrêté brutalement l'attribution de nouvelles subventions** pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, sans laisser la possibilité à la communauté de communes d'en avertir les usagers pour déposer un ultime dossier.

Le dernier dossier déposé fin octobre 2017, avant l'arrêt définitif des subventions, devrait recevoir une réponse favorable de l'Agence de l'Eau, qui statuera sur l'attribution de la subvention en février 2018.

Les aides accordées antérieurement seront évidemment honorées par l'Agence de l'Eau.

228 000 € d'aides auront ainsi été mobilisées sur le territoire du Triangle Vert, dont **99 000 €** ont déjà été versés aux usagers engagés ayant déjà achevé leurs travaux.

Obligation de mise en conformité

Les diagnostics des installations ont été envoyés aux usagers entre 2014 et 2015. Pour les installations en Priorité 1 ou 2, le délai de 4 ans pour procéder à la mise en conformité de l'installation fixé par la réglementation française arrive à son terme en 2018 ou 2019. Il est impératif que les usagers concernés par des travaux non réalisés à ce jour (voir résultat du diagnostic en page 1 du rapport) prennent rapidement contact avec le SPANC afin de définir la démarche à entreprendre de manière à éviter la mise en place d'une pénalité pour non-respect des obligations fixées par la loi.

En cas de vente, les acquéreurs ont l'obligation de se mettre en conformité sous 1 an à compter de la signature de l'acte de vente. Cette obligation vaut pour tous les cas de non-conformité (**priorité 1, 2 ou 3**).

DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
SPANC	EVI		
		Réponse de l'avis de passage	Réponse du diagnostic de l'existant
05/05/2015	Non conforme - priorité 2	05/05/2015	Non conforme - priorité 2

Pour tout complément d'information, contactez le SPANC de la Communauté de Communes			
Aurélie MARLANGEON			
Chargée de mission SPANC			
03.84.95.89.91			
aurelie.mar langeon@cctv70.fr			

Une installation, à quoi ça ressemble ?



Filtre à fragment de coco



Filtre compact
assainissement



Micro-station à boues activées
(culture bactérienne libres)



Micro-station à boues activées
(principe SBR)

SPANC



Filtre à sable vertical drainé

installation

ORDURES MENAGERES

Vice-Présidente en charge de la compétence : Véronique GRANDJEAN AMBERT

Le Sictom du Val de Saône (VDS), votre interlocuteur privilégié

Le **Sictom VDS** gère la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du Triangle Vert. Il s'occupe notamment :



- Du **ramassage des bacs** d'ordures ménagères (bacs pucés) et des bacs de tri
- De la **mise à disposition gratuite des bacs pucés** (attribution, échange de bac, ...)
- De la **vente de bacs de tri et de composteur**
- De la **gestion du listing des usagers** et mise à jour en cas de changement (puce affectée à un usager et à une adresse)
- De la **réalisation de la facturation** selon les tarifs de la CCTV (en fonction du type de bacs et du nombre de levées comptabilisées)

Vous pouvez ainsi le contacter directement pour tous renseignements concernant : un **problème de ramassage, votre facture** (comptabilisation des levées), un **changement de bac** ou un **changement de situation** (déménagement, changement de nom sur la facture,...). Coordonnées : Zone Artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE Tél : 03 84 78 09 52 - Mail : info@sictomvds.com Horaires : 9h-12h et 14h-17h Permanence à Corbenay (route des Ballastières) : lundi 9h30-14h30.

Pour des renseignements liés au paiement (mode de paiement, facilités de paiement, ...), nous vous invitons à contacter la **Trésorerie de Vesoul**, qui se charge du recouvrement des factures de la CCTV (rendez-vous à la fin de notre bulletin pour connaître leurs coordonnées).

Pour déclarer un changement

Formulaires à compléter directement en ligne sur le site internet www.sictomvds.com (pièces justificatives à scanner et à télécharger au moment de la déclaration).

Formulaires au format papier (disponibles au siège de la CCTV ou en impression sur le site internet www.cctv70.fr) à compléter et à envoyer au Sictom Val de Saône (au siège, par courrier ou mail).

Vous pouvez également contacter la **Communauté de Communes du Triangle Vert** ou vous rendre sur notre site internet www.cctv70.fr, pour tout autre renseignement.

En quelques chiffres

5,2 % des usagers ont émis une réclamation écrite en 2017 auprès de la CCTV, dont 31,5 % ont donné suite à des régularisations sur décision du Sictom. En conséquence, nous vous encourageons à informer à l'avance de tous changements de situation, afin d'éviter des facturations erronées et des régularisations ultérieures :

- Taux de réclamations écrites : **5,2 %**
- Nombre moyen de réclamations écrites : **5,5 / semaine**
- Taux de réclamations aboutissant à une régularisation de la facture : **31 ,5%**

Prise en compte des réclamations

Depuis le 15 octobre 2017, les services du SICTOM du Val de Saône prennent en compte uniquement les réclamations formalisées par écrit (courriers, mails), comprenant à minima : nom de l'usager, adresse, coordonnées, objet de la réclamation et explications complètes concernant l'objet de la réclamation. Les annotations sur facture ne constituent plus des réclamations et peuvent désormais être traitées sans suite par le Sictom.

Changement de situation : l'importance d'en informer les services

Les changements dans votre situation (déménagement, emménagement, changement de nom pour la facturation, ...) doivent être déclarés au Sictom Val de Saône. Des formulaires (en ligne ou au format papier) permettent de déclarer ses changements.

En l'absence d'informations suffisantes, le Sictom Val de Saône ne pourra les prendre en compte pour mettre à jour la facturation.

Dépôts sauvages

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit sont interdits, conformément au règlement sanitaire départemental de Haute-Saône (article 84).

Ce type de dépôt constitue un acte incivique, dangereux et source de pollution et est puni par la loi.

Les articles L541-2 et suivants du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « *contravention de la 5ème classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit* ». Les contrevenants encourrent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner des sacs ou autres déchets à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.



Source : Mairie d'Ailloncourt

Dépôt sauvage découvert à Ailloncourt le 25/10/2017 – Les auteurs de cet acte d'incivilité ont été identifiés et ont fait l'objet d'une amende.



Les papiers et tous les emballages

(en carton, aluminium, acier, verre et plastique)

En vrac dans votre bac de tri



CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS
(JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS,...)



EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(CONSERVES, CANETTES,
AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ,...)



EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES



BOUTEILLES, FLACONS
& CUBITAINERS EN PLASTIQUE

NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS
À L'EAU « PROPRE »
mais avec votre eau
de vaisselle par exemple.

RETEZE LES MOTS CLÉS
DU TRI :
EMBALLAGES • TEMPORAIRES
VIDES • PAS IMBRIQUÉS
MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC



Les déchets interdits dans votre bac de tri

À DÉPOSER DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



SACS POUBELLES, VAISSELLE JETABLE, MOUCHOIRS EN PAPIER USAGÉS, ESSUIE-TOUT USAGÉ, PAQUETS DE CIGARETTES & MÉGOTS, RASOIRS, COUCHES...

À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE



VÊTEMENTS, BOÎTES EN PLASTIQUE, FÛTS DE BIÈRE, AMPOULES, PAPIER DÉCHIQUETÉ, GROS CARTONS, VAISSELLE CASSÉE, PILES, EMBALLAGES POLYSTYRÈNE...

À RAMENER EN PHARMACIE



MÉDICAMENTS,
DÉCHETS MÉDICAUX
& PHARMACEUTIQUES

AU COMPOSTEUR



DÉCHETS ORGANIQUES,
VÉGÉTAUX

À DÉPOSER EN PAV VERRE



BOUTEILLES, POTS
& BOCAUX EN VERRE

Tri des emballages en plastique : quelques règles à respecter

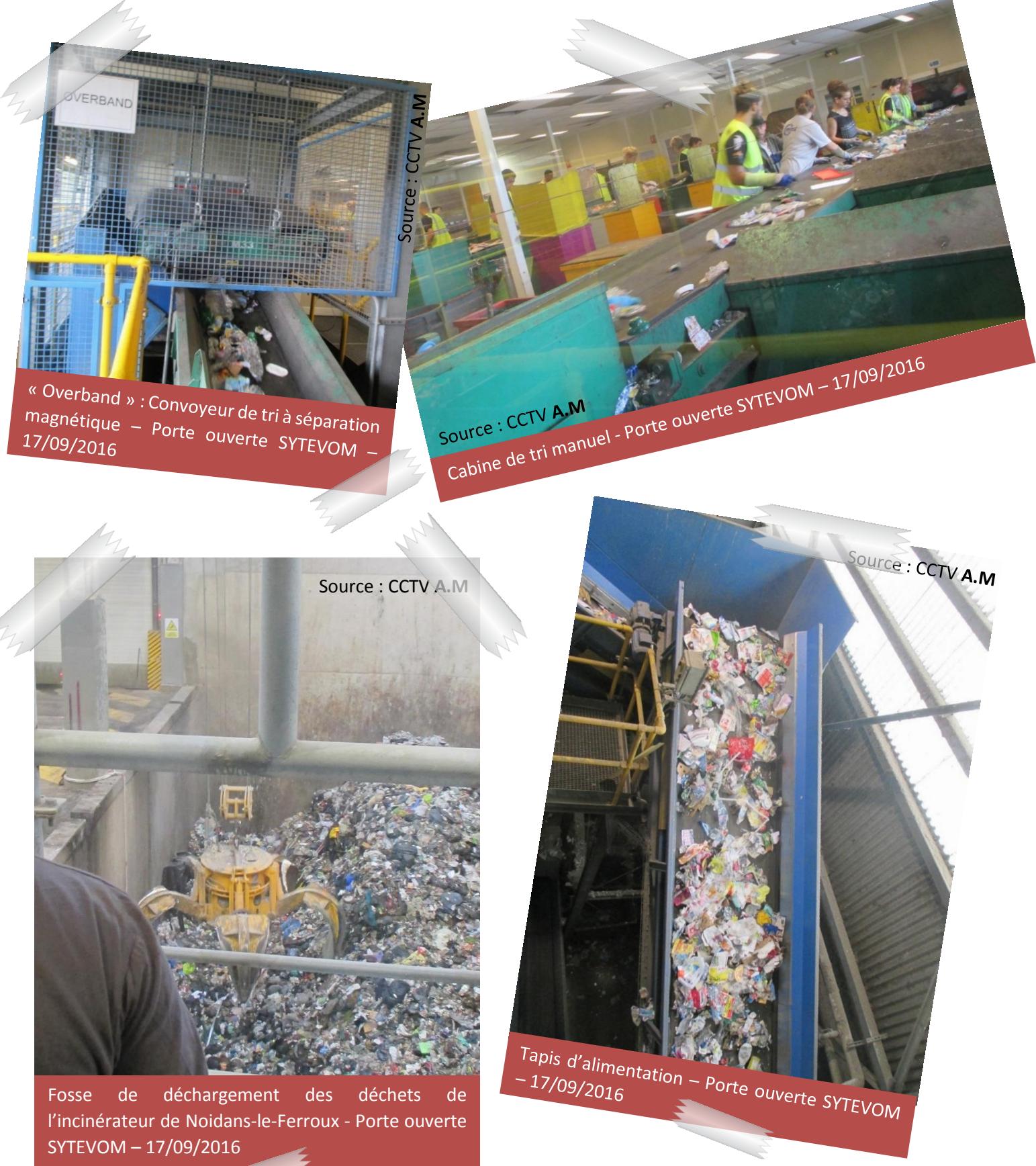
Vous pouvez trier tous les emballages en plastique (sacs, sachets, barquettes, pots, films, blisters), mais attention à ne pas les confondre avec les objets en plastique (arrosoir, bassine, passoire, boîte de conservation,...), les jouets en plastique ou la vaisselle en plastique, qui doivent être jetés dans le bac à ordures ménagères ou en déchetterie.

Calendriers de collecte

Les parcours de collecte sont définis par le Sictom Val de Saône. **N'hésitez pas à consulter le calendrier de collecte de votre commune sur www.sictomvds.com ou www.cctv70.fr.**

Attention : Certains écarts disposent de parcours de collecte différents du reste de la commune (disponible également sur le site de la CCTV).

Les collectes se faisant le matin, le Sictom VDS vous recommande de sortir votre bac la veille. En cas de questions liées à la collecte ou de problème de ramassage, contactez le Sictom VDS.



GESTION DES COURS D'EAU

Vice-Présidente en charge de la compétence : Véronique GRANDJEAN AMBERT

L'eau, une richesse naturelle à préserver

Cours d'eau, étangs, sources, ... l'eau est partout sur le territoire.

Le territoire du Triangle Vert s'étend sur trois bassins versants (Durgeon, Lanterne et Ognon). La communauté de communes est actuellement adhérente au Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement (SMETA) du Durgeon et de ses affluents et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Lanterne, qui s'occupent de la gestion des cours d'eau sur leur périmètre respectif.

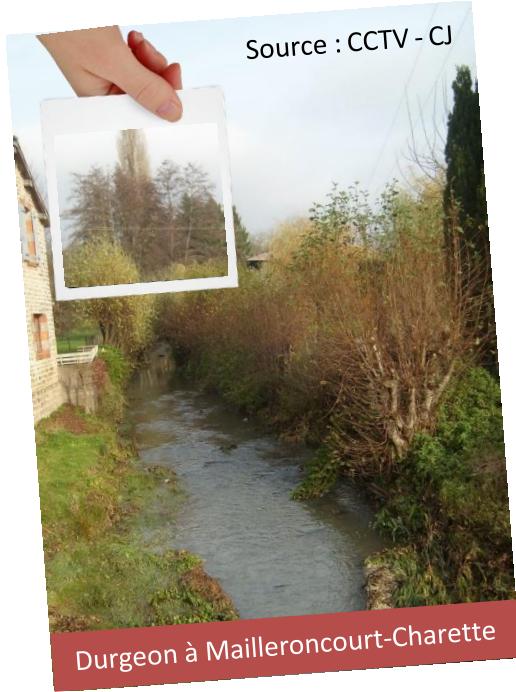
Des études sont en cours pour envisager la création de syndicats de bassin sur les trois bassins versants dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire « GEMAPI ».

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

6,74 € / habitant : c'est le montant moyen de la taxe GEMAPI instaurée sur le Triangle Vert. Cette taxe finance les seules dépenses afférentes à la gestion de la compétence GEMAPI.

Source : CCTV - LA





Bassin versant du Durgeon : une chaîne Youtube pour vous informer !



Le SMETA du Durgeon a réalisé plusieurs vidéos dans le cadre de ses missions afin de sensibiliser les concitoyens aux problèmes de l'eau et faire de la pédagogie sur leurs interventions importantes.

Afin de vous les faire partager, **le syndicat vient de créer une chaîne « Youtube »** sur laquelle toutes ses vidéos sont disponibles gratuitement. Cette chaîne, appelée « **SMETA Durgeon & Affluents** », est accessible sur www.youtube.com ou en lien direct depuis notre site www.cctv70.fr.

Le SMETA vous conseille également de **vous abonner** afin de recevoir une notification si de nouvelles vidéos sont mises en ligne.

Services à la population



AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Vice-président en charge de la compétence : **Hervé EPLE**

La continuité du service public

Le **16 juin 2017**, Hervé EPLE, Vice-Président de la communauté de communes en charge des services à la population a retracé la carrière d'Agnès MAGNIN lors de la petite cérémonie organisée pour son **départ à la retraite**.

En mai 2009, à l'âge de 53 ans, Agnès a relevé le défi en tant qu'Agent administratif intercommunal d'assumer l'accueil des agences postales basées à Noroy-le-Bourg et à Vallerois-le-Bois. Agnès a su au fil du temps et brillamment assurer ses missions et gagner la confiance des élus et des usagers.

Nous souhaitons à Agnès tous nos bons voeux pour cette nouvelle vie qui s'offre à elle.

Ce fut l'occasion de souhaiter la **bienvenue à Anna WICKY** qui reprend ces missions à l'agence postale intercommunale.



Source : CCTV - EC

Agnès entourée par à sa gauche son mari, **M. Yves ALTMAYER** (adjoint au maire de Noroy-le-Bourg), et à sa droite, **M. Raymond BILQUEZ** (Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert), **M. Hervé EPLE**, **M. Jacques THEULIN** (les Vices -Présidents de la CCTV); **Anna WICKY** (sa remplaçante) et **M. Bruno CARTERET** (Maire de Noroy-le-Bourg).

Les horaires de vos agences postales

Noroy-le-Bourg

03 84 78 71 68

Lundi : 16h-19h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 8h45-11h45

Vendredi : 14h-18h

Samedi : 8h-12h les semaines paires

Vallerois-le-Bois

03 84 78 36 12

Mardi : 14h-17h

Jeudi : 14h-17h

Vendredi : 9h-12h

Samedi : 10h-12h les semaines impaires



Source : CCTV - EC

Passation : remise du dernier colis par Agnès Magnin. De gauche à droite : Agnès MAGNIN, Yves ALTMAYER, Anna WICKY et un usager.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Vice-président en charge de la compétence : Herve EPLE



Les Maisons de Services Au Public (MSAP) apparaissent comme un outil indispensable dans l'offre de proximité rendue aux usagers

dans des domaines très divers. En un même lieu, l'usager peut être informé et accompagné dans ses démarches que ce soit dans le cadre de l'emploi et de la formation, les aides et prestations sociales et administratives et à l'utilisation des services en ligne.

La communauté de communes assure l'accès aux différents services par une convention établie avec l'Etat et différents partenaires et/ou opérateurs. Une MSAP est avant tout l'emploi d'un animateur référent et l'occupation d'un espace dédié, équipé d'outils informatiques et d'une connexion Internet.

Cet équipement indispensable au maintien des services publics sur le territoire, accueille chaque année près de 5 000 usagers. Il a d'ailleurs permis d'illustrer un reportage de l'émission « C dans l'air » diffusée sur France 5 le samedi 11 novembre 2017.

Dans la MSAP, vous pouvez :

Etre accompagné pour toutes les démarches administratives concernant le renouvellement de vos papiers d'identité, carte grise... et d'une manière générale pour toutes les démarches dématérialisées (internet).

Obtenir un rendez-vous confidentiel avec votre animateur (David YODER) ou avec certains conseillers partenaires : Mission Locale, Relais Parents Assistantes Maternelles, Coordinatrice Appuie (ARESPA), Conseillère CPAM, Conseillère CAF, ...

Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre et des explications sur le langage administratif et les courriers.

Etre accompagné dans vos démarches, être aidé à la complétude de vos dossiers et suivre votre dossier personnel, s'il est informatisé et disponible sur internet.

Dans les locaux, vous trouverez 6 ordinateurs mis à disposition qui vous permettront de réaliser au mieux toutes vos démarches (CV, actualisation Pôle emploi, attestations de droits et prises de rendez-vous divers, courrier officiel...).

Si besoin, notre agent d'accueil et de médiation sera à votre écoute pour vous accompagner dans ces démarches.

Sur place, vous pourrez également faire des photocopies, des impressions, ou encore scanner des documents.

La Maison de Services au Public (MSAP) du Triangle Vert 1 bis Rue de l'Eglise à Quers 70200

Pour tout renseignement :
David YODER ou Angélique BROCHERE :
03 84 94 49 56 / 06 37 64 47 31
Mail : david.yoder@cctv70.fr

Un guichet unique au service des habitants

qui vous accueille :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Mercredi de 16h30 à 18h30

Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h

Les permanences

CAF : par Borne Visio le mardi de 14h à 16h

CPAM : par Borne Visio le vendredi de 14h à 16h

Relais Parents Assistantes Maternelles : le mardi de 13h30 à 17h30

Mission Locale : le vendredi à partir de 13h30 sur rendez-vous

Conciliateur de Justice : sur rendez-vous

Nos Partenaires



HABITER MIEUX, DES AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES

Président en charge de la compétence : **Raymond BILQUEZ**



L'amélioration énergétique des logements fait partie des prérogatives de la CCTV en lien avec le Département. Les propriétaires de logements de plus de 15 ans qui souhaitent faire des travaux d'amélioration thermique, peuvent bénéficier de subventions incitatives.

En 2017, la communauté de communes a voté un budget de 10 000€ pour la participation au Programme « Habiter-Mieux ». Cela se traduit par une aide forfaitaire par dossier d'un montant de 500€, cumulable avec les aides du Département et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).



Objectif

20 dossiers en 2017

L'opérateur SOLIHA accueille et informe les particuliers pour tout projet d'amélioration, il accompagne le montage des dossiers de subventions :

Diagnostic de votre logement

Conseils sur les travaux les plus opportuns et aide à l'élaboration de votre projet

Constitution et suivi de vos dossiers de subventions (jusqu'au paiement des subventions).



Les travaux éligibles

Isolation

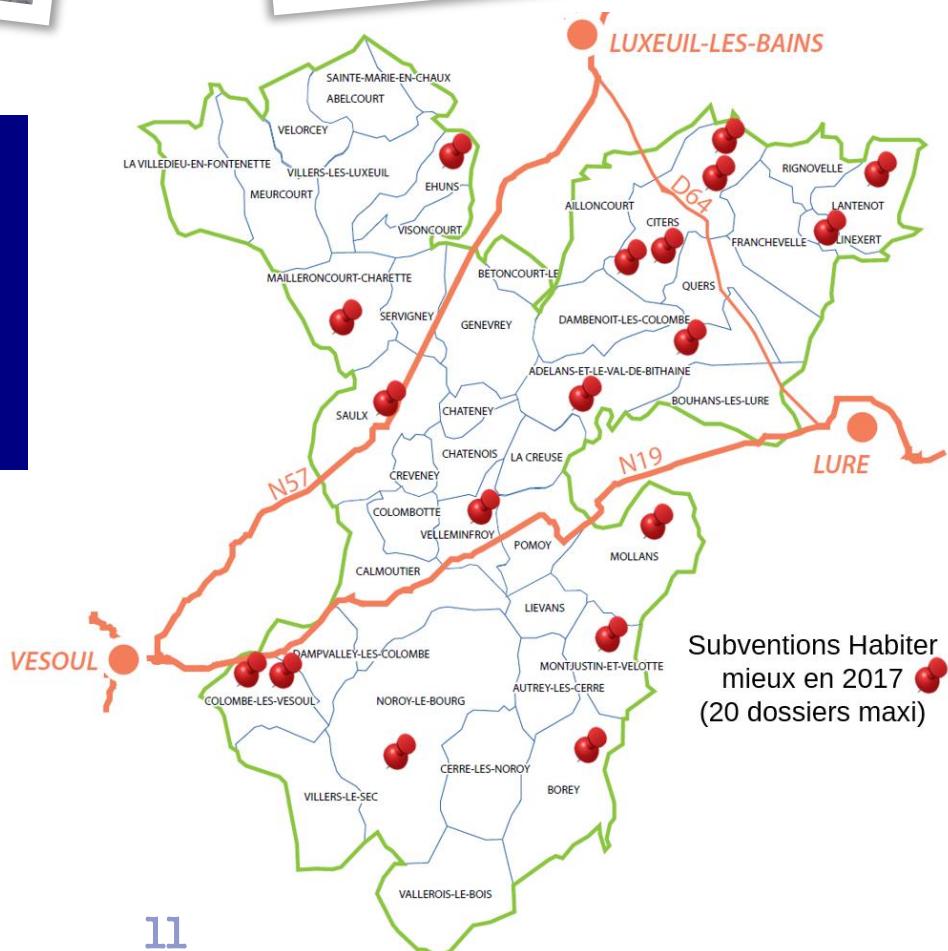
Menuiseries extérieures

Changement de chaudières

...

Contactez notre partenaire **SOLIHA Haute-Saône** au **03 84 75 38 56** afin de vérifier si votre projet respecte les conditions d'éligibilité.

Depuis le mois de mars, **18 dossiers** ont été réceptionnés par les services de la CCTV. Le montant des travaux générés par l'ensemble de ces projets (sur cette première tranche) s'élève à **377 000€**, soit une retombée économique non négligeable pour le secteur des artisans et entreprises du bâtiment.





POLE ENFANCE ET JEUNESSE

Les centres de loisirs

Vice-Président en charge de la compétence : **Hervé EPLE**



Dans les centres périscolaires et les centres de loisirs, des activités tout au long de l'année...

Les Projets jardins

Opération pilotée par le Pays Vesoul-Val de Saône.

L'objectif est de sensibiliser les enfants et les animateurs à un comportement Ecoresponsable avec la création d'un jardin pédagogique.

Périscolaires : Franchevelle, Saulx et Villers-Les-Luxeuil.



Des animations ludiques et conviviales à la cantine avec notre fournisseur Estredia

Tout au long de l'année, Lucas et Zoé invitent les enfants à partager leurs aventures au travers de quatre rendez-vous avec des jeux et des supports qui susciteront la curiosité des enfants.

Pour que manger soit synonyme de plaisir et de découverte.



Et aussi pour les tout-petits

Le RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles) organise des temps d'animation sur Franchevelle, Saulx et Noroy-le-Bourg et reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches lors des temps de permanence. Pour plus d'information rendez-vous sur notre site : www.cctv70.fr



Les Goûters du terroir

Opération pilotée par le Pays Vesoul-Val de Saône en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône.

Une semaine par mois, les centres périscolaires proposent à vos enfants des goûters composés de produits fermiers, en provenance de producteurs locaux, en privilégiant les circuits courts.

Sur la piste des saveurs mystères

A l'occasion de la semaine du goût du 09 au 13 octobre 2017, les enfants ont été invités à déguster et découvrir des ingrédients mystères.

Le Rendez-vous des familles

Action proposée et financée partiellement par la Caisse d'Allocations Familiales pour la semaine du 15 au 20 mai 2017.

Les équipes d'animations ont organisé des temps de rencontre et d'échange avec les parents autour d'ateliers, de jeux, de spectacles ...

Grand succès sur le site périscolaire de Citers où de nombreux parents ont participé aux ateliers proposés par l'équipe d'animation.



... Mais aussi

Des repas à thèmes événementiels : Noël, le Nouvel An Chinois, la Chandeleur, la semaine des légumes, ...



Des activités manuelles, des activités culinaires, de la musique, une chorale, des initiations théâtre pour jouer, avoir des copains, créer, s'amuser, rêver...



Des sorties piscine, cinéma, golf, visite de châteaux, initiation paddle et canoë à la Saline de Lure...



Des initiations sportives et des jeux : handball, foot, parcours sportifs, danse Modern'jazz, danse hip-hop, zumba, jeux de coopération, jeux collectifs, jeux de société, organisation de Grands Jeux...



Et,
des spectacles de fin d'année pour valoriser le travail des enfants.

Quelques chiffres :

Les sites gérés directement par les services de la communauté de communes (en régie) représentent en 2016 :

28 151

Repas servis



122 157

Heures réalisées



650

Enfants accueillis



442

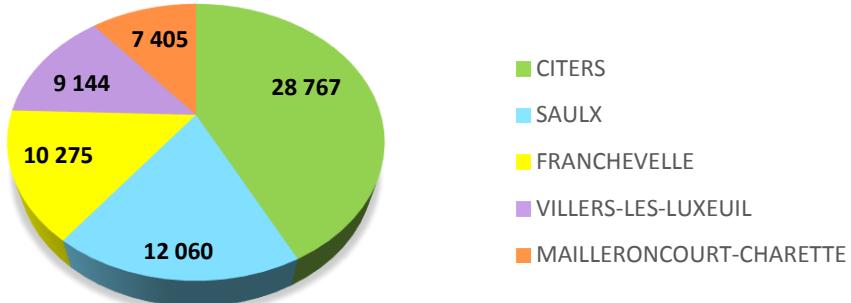
Familles concernées



Fréquentation des sites en régie

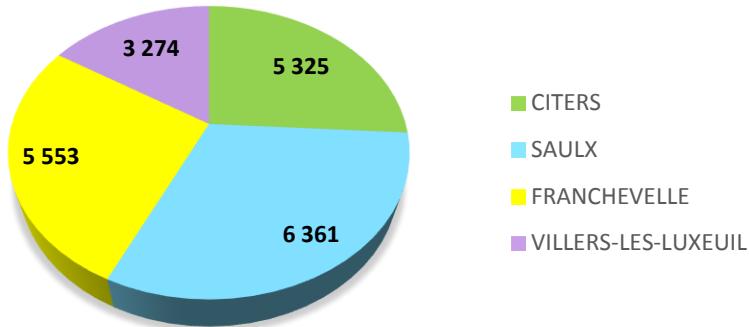
PERISCOLAIRE 2016

FREQUENTATION DES ENFANTS EN HEURES



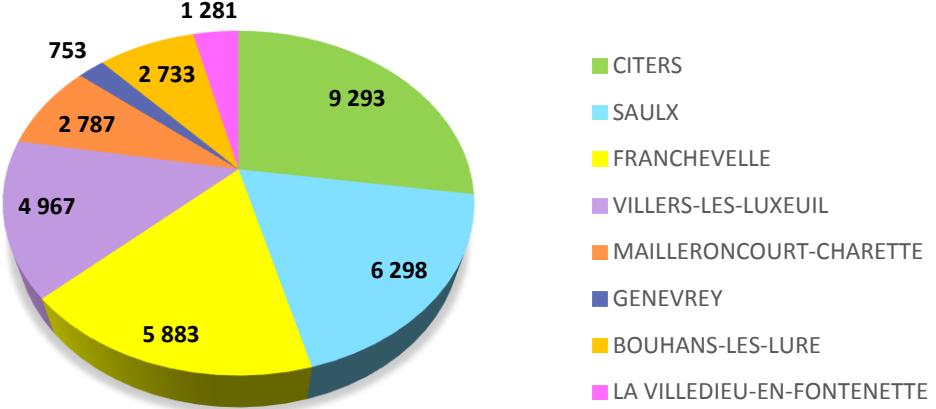
EXTRASCOLAIRE 2016

FREQUENTATION EN HEURES



NAP 2016

FREQUENTATION EN HEURES



N.B. Suite au retour à la semaine des 4 jours dans les écoles, les **NAP** (Nouvelles activités Périscolaires) sont supprimés depuis septembre 2017 sur toutes les écoles sauf sur les sites de Noroy-le-Bourg et Bouhans-les-Lure.

Budget 2016

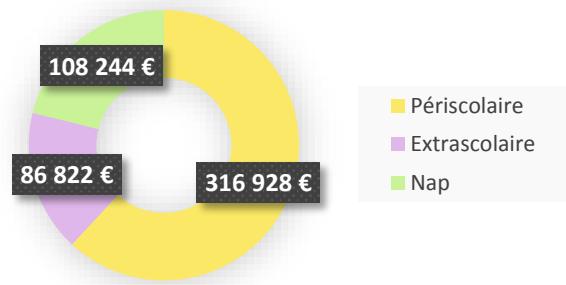
DEPENSES DES SITES

REGIE 2016



RECETTES DES SITES

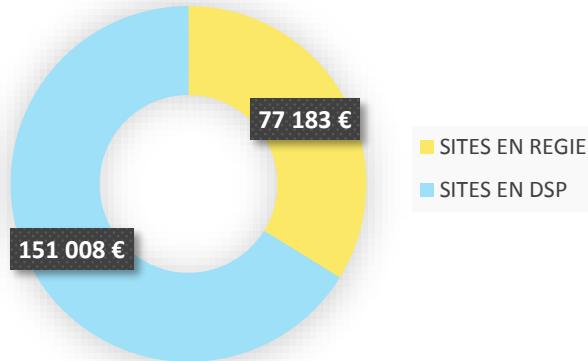
REGIE 2016



Les sites en régie et les sites en délégation de service public (DSP)

RESTE A CHARGE POUR LA CCTV

DSP
Noroy-le-Bourg
Villers-le-Sec
Pomoy

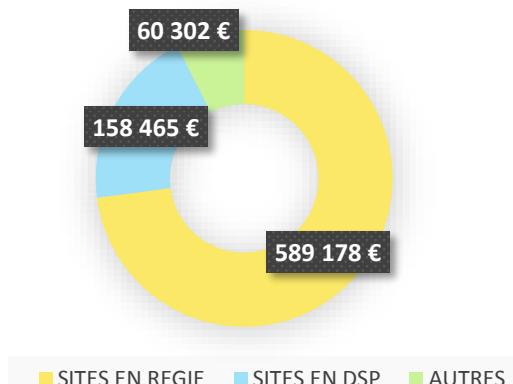


Sites en régie

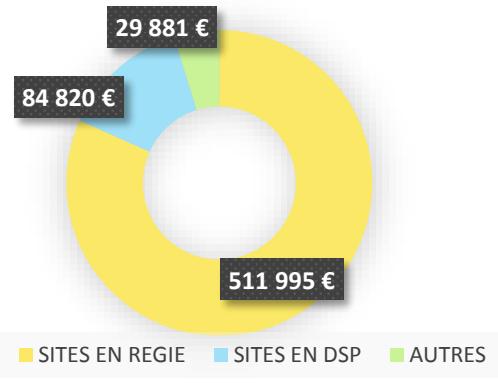
- Citers
- Franchevelle
- Mailleroncourt-Charette
- Saulx
- Villers-les-Luxeuil

Budget Enfance Jeunesse

BUDGET ENFANCE JEUNESSE DEPENSES 2016



BUDGET ENFANCE JEUNESSE RECETTES 2016



SITES EN REGIE SITES EN DSP AUTRES

Total : 807 945 €

RECETTES 2016

Total : 626 696 €

Autres	1 787.69 €
Fonds de soutien	83 890.00 €
Aides sur les repas	10 838.34 €
CAF, PSO et CEJ	261 960.13 €
Participation familles	202 839.36 €
Remboursement emploi	65 380.48 €



Aménagement du territoire

LA MONTEE EN DEBIT SUR LE TERRITOIRE

Vice-président en charge de la compétence : Herve EPLE

La Communauté de Communes du Triangle Vert a délégué la mise en œuvre technique de l'aménagement numérique du territoire au syndicat mixte « Haute-Saône Numérique ».

Pour une durée de 10 ans, la communauté de communes participe à hauteur de **9€ par habitant et par an** au financement du déploiement des réseaux, **soit au total plus d'1 M€.**



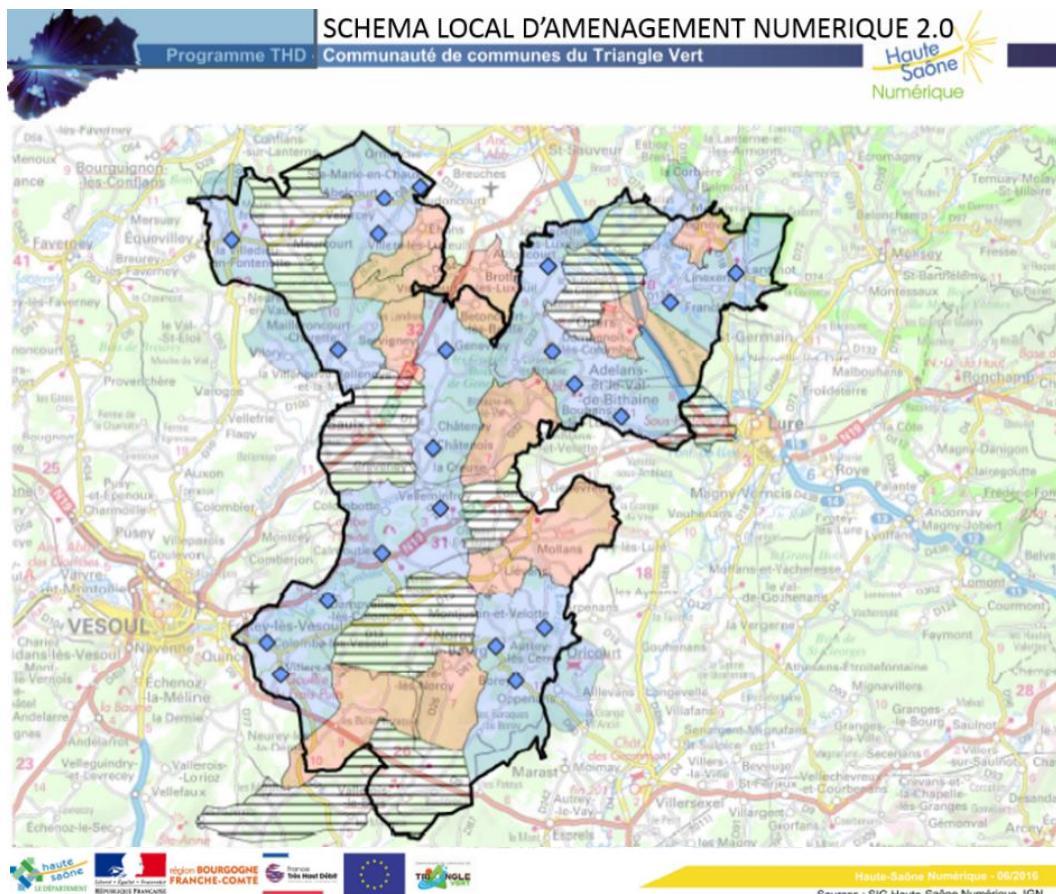
Inauguration du PRM à Villers-le-Sec

Le syndicat mixte prévoit de réaliser plus de 83,1 M€ d'investissement pour la phase 1 cofinancée par l'État (33 %) et la Région (19%).

L'objectif fixé est d'assurer un débit minimum de **8Mbit/s** pour tous les habitants à l'horizon 2020.



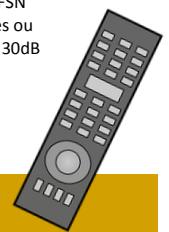
Inauguration du PRM à Colombe les Vesoul



A savoir !

Avant l'intervention de Haute-Saône Numérique 7,65 % des foyers de la CCTV avaient accès au Très Haut Débit (THD) et 33,65 % avaient accès au Triple Play (Internet, Télévision et Téléphonie fixe).

Avant la fin de la 1^{ère} tranche, **d'ici 2020**, 59,21 % des foyers de la CCTV bénéficieront du THD et **88,22 %** auraient un accès au **Triple Play** donc un accès à Internet à haut débit, voire très haut débit ; la téléphonie fixe, la télévision et les services de vidéo à la demande.



L'urbanisme sur le territoire, en quelques chiffres :

42

Communes

21

Communes
sans document
d'urbanisme

(RNU jusqu'à l'approbation du PLUi)

11

POS

caducs au 31 décembre 2019,
application du RNU du
01/01/2020 jusqu'à l'approbation
du PLUi

3

PLU

et

6

Cartes
communales

maintenus jusqu'à l'approbation
du PLUi

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Vice-président en charge de la compétence : **Herve EPLE**

Le PLUi est un **document d'urbanisme** qui permet de favoriser l'harmonisation et la cohérence du développement du territoire intercommunal. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement en fixant les règles générales d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire du Triangle Vert.

Lorsque le PLUi sera approuvé, il se substituera aux documents d'urbanisme présents sur chaque commune.

Etat d'avancement

Prescrit le 15 octobre 2015, le PLUi est actuellement en phase de définition des enjeux du territoire.

La loi ALUR

La loi ALUR du 24 mars 2014 a pour objectif de faciliter et d'accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain.

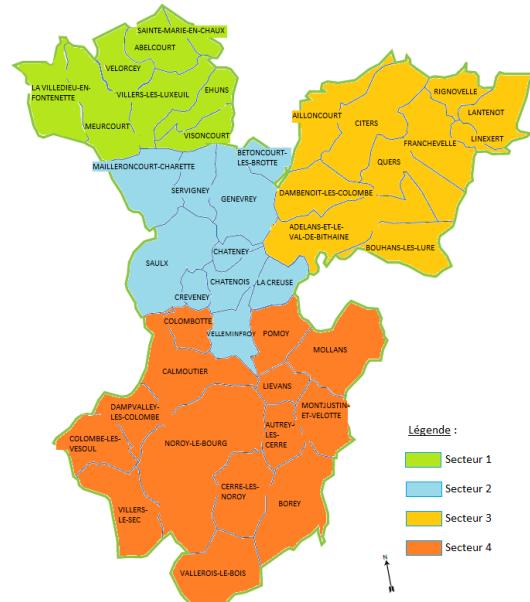
Cette loi a transféré la compétence PLU aux intercommunalités et impose la transformation des POS en PLU avant le 31 décembre 2019. Si le PLUi n'est pas approuvé à cette date, les dispositions des POS seront caduques ; s'appliquera alors le Règlement National d'Urbanisme de manière automatique. Les communes perdront leur autonomie et des parcelles actuellement constructibles dans les POS ne le seront peut-être plus à partir du 1er janvier 2020.

Collaboration avec les communes

Les 42 communes du Triangle Vert seront sollicitées tout au long de l'élaboration du PLUi.

Des commissions de secteurs seront ainsi organisées début 2018. Ces commissions, composées d'un membre de chaque commune, permettront notamment d'identifier les enjeux propres à chaque secteur. Lors des premières commissions un référent sera choisi, celui-ci aura un rôle d'interface entre le Comité de Pilotage et les communes du secteur qu'il représente.

Le territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert est divisé en 4 secteurs :



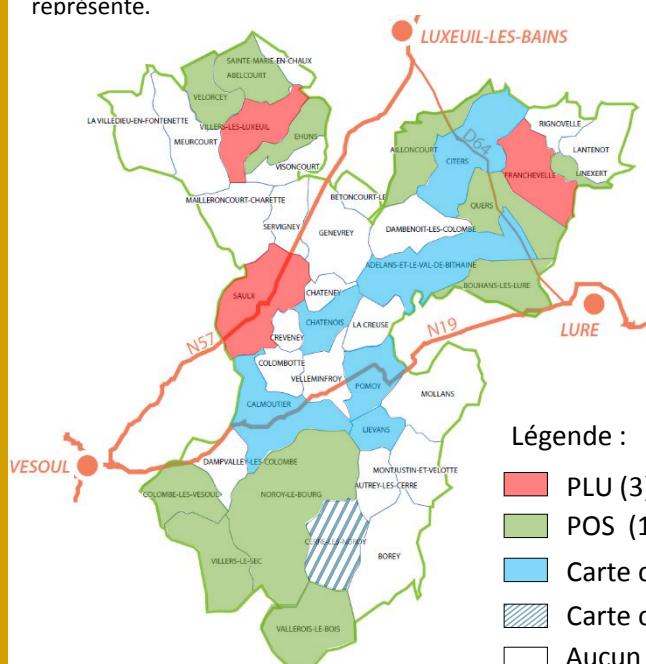
Lexique

POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

RNU : Règlement National d'Urbanisme

Loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé



Légende :

- PLU (3)
- POS (11)
- Carte communale (6)
- Carte communale en cours (1)
- Aucun document : RNU (21)

Qu'est-ce que le Pays Vesoul - Val de Saône ?

175

Communes

5

Intercommunalités
(dont le Triangle Vert)

≈1/3

de la superficie du département de la Haute-Saône

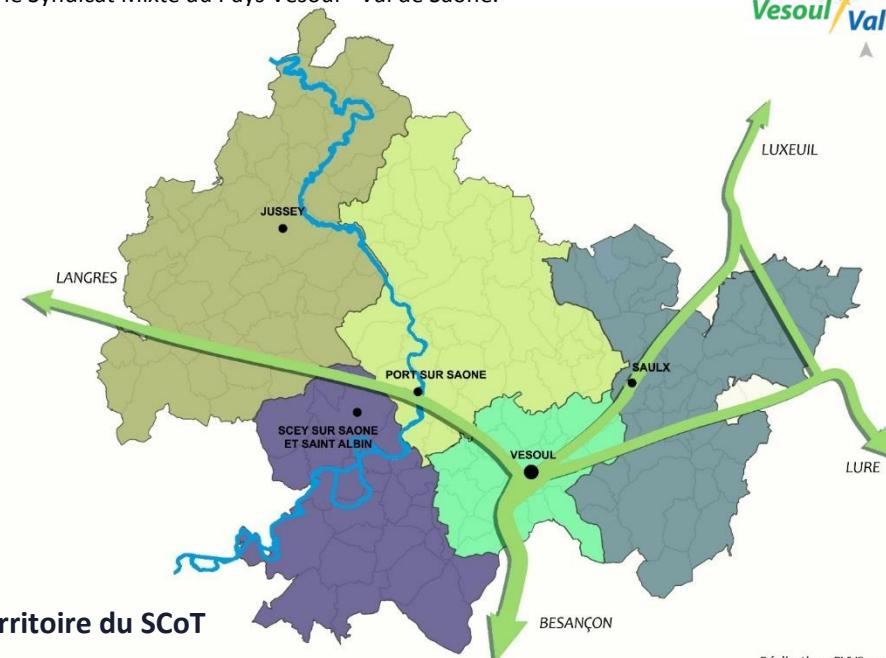
Espace de projets qui pilote et coordonne des dispositifs structurants pour le territoire (dont le SCoT)

[www.pays-
vesoulvaldesaone.fr](http://www.pays-vesoulvaldesaone.fr)

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS VESOUL - VAL DE SAÔNE

Vice-président en charge de la compétence : Herve EPLE

Le SCoT est un document de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification stratégique élaborée à l'échelle de plusieurs intercommunalités, à horizon de 15-20 ans, dans une perspective de développement durable. Il est porté par le Syndicat Mixte du Pays Vesoul - Val de Saône.



Réalisation : PVVS, 2017

- Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
- Communauté de Communes de Terres de Saône
- Communauté de Communes du Triangle Vert
- Communauté de Communes des Combes
- Communauté d'Agglomération de Vesoul

L'approbation du SCoT est prévue pour fin 2019.

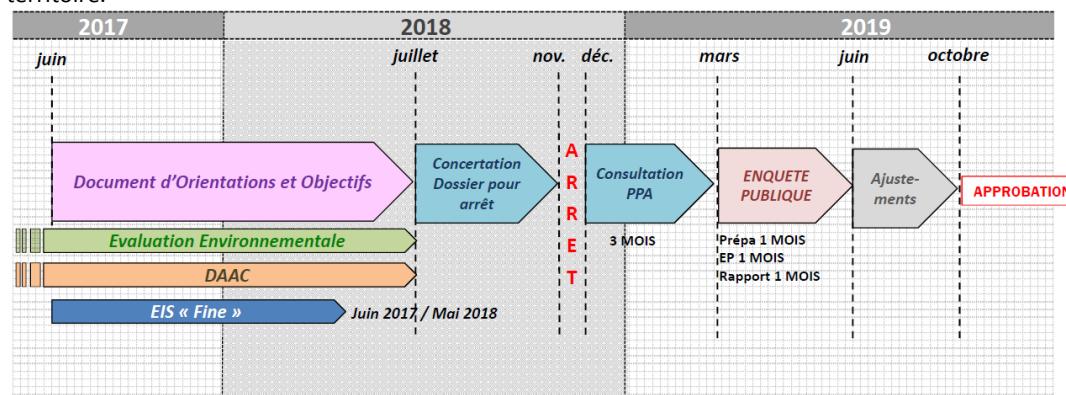
Les objectifs du SCoT sont :

- La prise en compte des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire en matière d'habitat, transport, développement économique, protection des espaces naturels, ...
- Leur traduction dans les documents de planification locaux : Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Cartes communales.

Mais c'est avant tout un schéma qui, à travers un projet de territoire, assure la coordination des politiques publiques afin d'organiser les conditions du développement durable et de répondre aux besoins des habitants, sur les prochaines vingtaines d'années.

Le SCoT est un document partagé, issu d'un processus de co-construction qui rassemble l'ensemble des élus et d'une concertation menée auprès de tous les habitants du Pays.

L'élaboration du SCoT est un travail au long cours qui a débuté courant 2013 et qui devra être suivi et évalué au moins tous les 6 ans à compter de son approbation, pour pouvoir s'adapter aux évolutions continues du territoire.





Mise en Valeur du territoire

OFFICE DE TOURISME DE LUXEUIL LES BAINS / VOSGES DU SUD

Président en charge de la compétence : Raymond BILQUEZ

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Triangle Vert fait confiance à l'Office de tourisme de Luxeuil Les Bains. En partenariat avec les Communautés de Communes du Pays de Luxeuil et de la Haute-Comté, la CCTV a choisi de poursuivre son engagement envers le professionnalisme et le dynamisme de l'équipe. Ainsi, l'Office de Tourisme intercommunal de Luxeuil les Bains / Vosges du Sud est né le 1^{er} janvier 2017, il allie richesses naturelles, savoirs faire traditionnels, plaisirs gastronomiques...

Faire connaître la destination...

En 2017, l'Office de Tourisme a publié la « Carte du coin », le « guide des hébergements » et le magazine de la destination. Des parutions presse ont aussi valorisé le territoire : le sentier pied-nu de la Cude via le Magazine Balades Rando au printemps et dans l'émission "En balade" sur France Bleu Belfort. Un supplément L'Est Républicain sur la destination globale est paru à 106 000 exemplaires en avril. Côté réseaux sociaux, des posts Facebook et Instagram viennent compléter l'information.



Zoom sur le territoire

96 communes 46 700 habitants 977 km²

Afin de connaître les acteurs du territoire et les atouts, l'équipe de l'office de tourisme va à la rencontre des hébergeurs et des restaurateurs. Elle met également en valeur le territoire lors des manifestations : « Rendez-vous au Jardin » à Mailleroncourt-Charette, « Tour d'Alsace » à Velleminfroy, « Fermes d'Avenir Tour » à Noroy le Bourg, « EducTour » à Velleminfroy (usine et site historique) ...

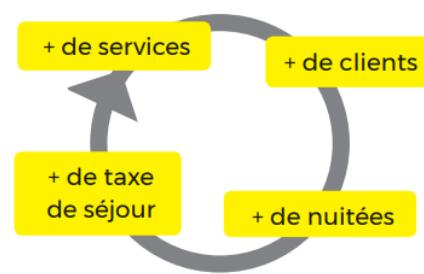
En plus des parutions presse et des publications classiques, l'Office de Tourisme a accueilli 5 bloggeurs sur le territoire communautaire. Ils se font les ambassadeurs de leur expérience touristique vécue « chez nous ». Un blogueur influent se sert du web et des réseaux sociaux pour diffuser de l'information. Il construit et fidélise une communauté plus ou moins importante, autour d'un thème défini ici, le tourisme, le voyage.

Par ailleurs, l'agenda des manifestations est envoyé chaque mois aux partenaires et mis en ligne sur le site de l'Office de Tourisme. Faites leur part de vos manifestations !

Pour l'année 2017, la CCTV participe à hauteur de 8% (32 000€) au budget de l'Office de Tourisme. Un bilan a été dressé auprès des 53 conseillers communautaires de la CCTV mi-novembre. Cette réunion a permis de lister les objectifs que se fixe l'Office de Tourisme pour 2018.

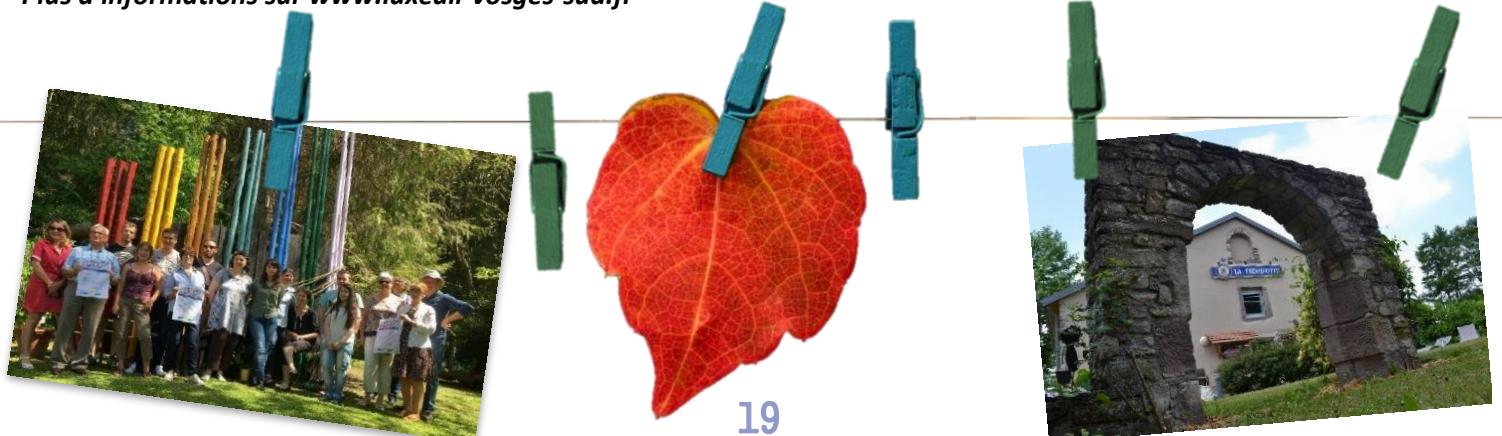
Le cercle vertueux de la taxe de séjour

Afin de promouvoir la destination, de communiquer sur les sites à visiter et sur les séjours existants, l'Office de Tourisme s'appuie sur le produit de la taxe de séjour. La taxe de séjour existe en France depuis 1910. Elle est instaurée sur un territoire pour favoriser les actions en faveur du développement de l'activité touristique et contribue à renforcer l'identification et l'attractivité du territoire.



Perçue par l'hébergeur, selon le nombre de nuitées effectuées par les touristes, elle est acquittée auprès de la Communauté de Communes, qui la reverse intégralement à l'Office de Tourisme. Ainsi, le produit de la taxe est exclusivement affecté aux dépenses destinées à améliorer la fréquentation touristique.

Plus d'informations sur www.luxeuil-vosges-sud.fr



CULTURE

Président en charge de la compétence : **Raymond BILQUEZ**

Retour en images sur les moments forts en temps scolaire, avec les écoles de Mollans et de Velorcey

Source : ExpressPhoto à Lure



Source : ExpressPhoto à Lure

En 2016, la CCTV a signé une nouvelle convention pluriannuelle de 3 ans avec **Culture 70**. De ce fait, la CCTV propose un programme culturel qui permet aux écoles et aux habitants de bénéficier de spectacles de qualité, jusque dans les villages. Le partenariat 2016-2017 avec Culture 70 a permis l'intervention de la Compagnie Justiniana en lien avec le Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul.

Ainsi, le 22 mars 2017, deux bus ont été mis à disposition des habitants afin d'assister au spectacle « Fair Play » au Théâtre Edwige Feuillère.

Nous remercions chaleureusement les écoles et les familles pour leur autorisation de diffusion.



La saison 2018

a commencé avec la Compagnie Rouge Fraise...

Christelle Carmillet a illuminé le temps de deux soirées les salles de Franchevelle et Villers-lès-Luxeuil avec son spectacle « **C'est pas facile !** ». La bonne humeur de son clown Josiane a ravie près de 140 personnes. L'entrée gratuite pour les habitants du Triangle Vert et le pot proposé par les communes à l'issue du spectacle ont fait de ces deux soirées une vraie réussite !

La résidence de l'Ensemble Justiniana est une coréalisation de la Communauté de communes du Triangle Vert et de Culture 70, avec le soutien de la Drac Bourgogne-Franche-Comté, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Haute-Saône.



Source : CJ



Source : Cie Rouge Fraise

Pour tout renseignement :

Chargée de mission : Mise en valeur du territoire

Claudie JAILLET

Mail : claudie.jaillet@cctv70.fr

Les rendez-vous à venir

(soumis à modification/annulation, voir encart ci-dessous)

En 2018, deux spectacles seront accessibles en priorité aux habitants de la CCTV, avec transport en bus.

Réservez vos dates :

« **Moby Mick** », clown, samedi 3 mars à 20h30 (60 places, réservation indispensable, transport en bus)

« **Moby Mick** », clown, dimanche 4 mars à 17h (60 places, réservation indispensable, transport en bus)

Coup de foudre, danse, au Jardin de la Cude à Mailleroncourt-Charette, samedi 02 juin 2018 (évènement maintenu)

Programme culturel en lien avec les écoles :

Ecole au Théâtre (travail autour du clown) : 2 classes de Franchevelle (CE2-CM1-CM2), de Décembre à Juin 2018, avec 3 déplacements au Théâtre Edwige Feuillère

Chanter en Chœur : 3 classes de Noroy le Bourg, de Novembre à Juin 2018, avec 3 déplacements au Théâtre Edwige Feuillère

Spectacle dans les villages : 2 représentations au printemps 2018, en lien avec les interventions dans les classes

Découverte du chant : Formation de 3 heures par semaine en lien avec le Théâtre Edwige Feuillère dans les écoles de La Villedieu (Grande section-CE1) et Velorcey (CE2-CM1-CM2)

Mercredi 30 Mai : journée inter-centre sur la danse au centre périscolaire de Saulx

Jeudi 31 Mai : 2 classes de l'école de Mailleroncourt Charette + maternelle de Genevrey.

Samedi 02 Juin à 16h : spectacle de danse au Parc à l'anglaise de la Cude à Mailleroncourt Charrette (évènement maintenu)

Plus d'informations à venir sur : www.cctv70.fr

Blocage des communes dissidentes

Toutes les délibérations votées lors des deux derniers conseils communautaires ont été rejetées par les délégués des communes suivantes (le programme culturel ci-dessus en faisait partie) :

Abelcourt, Autrey-lès-Cerre, Betoncourt-lès-Brotte, Calmoutier, Châteney, Châtenois, Colombe-lès-Vesoul, Colombotte, La Creuse, Creveney, Dampvalley-lès-Colombe, Ehuns, Genevrey, Liévans, Mailleroncourt-Charette, Meurcourt, Sainte-Marie-en-Chaux, Saulx, Servigney, Vallerois-le-Bois, Velleminfroy, Velorcey, La Villedieu-en-Fontenette, Villers-lès-Luxeuil et Visoncourt.





EXTENSION DU PARKING DE LA MAISON DE SANTE A SAULX

Président en charge de la compétence : **Raymond BILQUEZ**

L'intérêt et le développement de la maison de santé n'est plus à démontrer. Pour enrayer la désertification médicale et donner aux praticiens des conditions d'exercices attractives, l'investissement apporté par la Communauté de Communes apparaît bien comme un levier. Cet équipement a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage pour l'émission « C dans l'air » diffusée sur France 5 le samedi 11 Novembre 2017.

A ce jour, ce sont 18 professionnels en exercice parmi lesquels se trouvent un chirurgien-dentiste, un orthophoniste, des infirmiers, un podologue-pédicure, des médecins généralistes, un ostéopathe, un psychologue, un psychomotricien et des masseurs-kinésithérapeutes. Par la même ce sont **7 emplois créés** pour assurer le secrétariat des praticiens et l'entretien des locaux.

La CCTV a donc poursuivi la réalisation de la maison de santé à Saulx par une première extension du bâtiment portant ainsi l'ensemble à 828 m².

Au vu du développement des services avec le nombre de praticiens et l'augmentation du nombre d'usagers ; la capacité de stationnement s'avérait insuffisante et peu sécuritaire.

La Communauté de Communes du Triangle Vert a fait l'acquisition de trois parcelles de terrain adjacentes pour une surface totale de 671 m² dans l'optique de permettre une extension du parking enclavé entre la maison de santé et la pharmacie.

L'aménagement comprend une surface totale de 1000 m² avec :

- **un élargissement du parking existant** pour une meilleure circulation,
- **une extension pour assurer la jonction** jusqu'au-devant de la pharmacie et augmenter la capacité de stationnement,
- **un espace réservé au personnel** de la maison de santé.

Coût restant à la charge de la CCTV

44 679 € soit 3 € 90 par habitant

Compte tenu des subventions obtenues : les « amendes de police » et du Département 70.



Pendant les travaux d'extension du parking



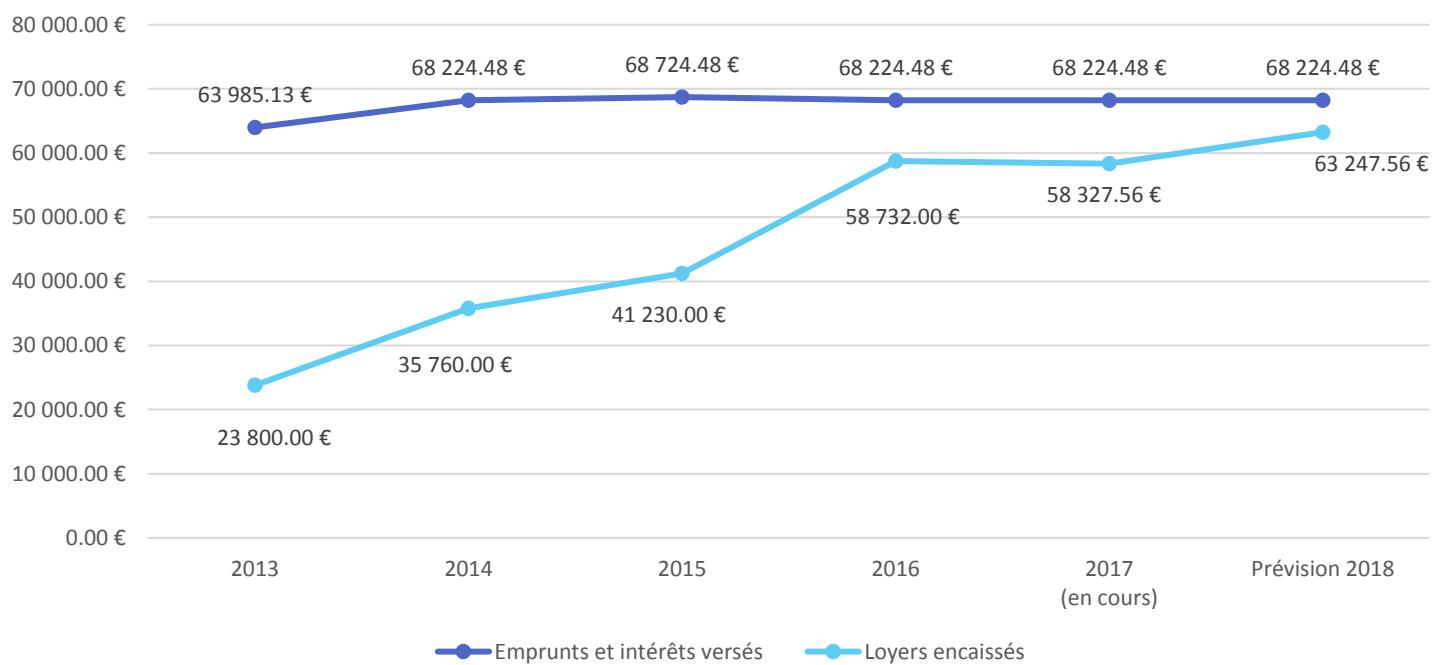
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FAUCOGNEY T.P de Cubry les Faverney et l'association AIIS de Mailleroncourt-Charette.

En chiffre

En 2017, les finances de la maison de santé seront pratiquement à l'équilibre avec l'arrivée en Octobre d'un médecin généraliste supplémentaire. En effet, cinq ans ont été nécessaires afin de faire venir les praticiens et d'optimiser l'occupation des lieux. De plus, les communautés de communes ont fait de gros efforts pour atteindre ce résultat. Cependant, il reste à la charge de la Communauté de Communes les réparations et charges locatives incombant à tout bailleur de l'ordre de **3 000 €**.

Année	Emprunts et intérêts versés	Loyers encaissés	Entretien	Reste à charge
2013	63 985.13 €	23 800.00 €	1 224.66 €	41 409.79 €
2014	68 224.48 €	35 760.00 €	1 877.22 €	34 341.70 €
2015	68 724.48 €	41 230.00 €	2 633.62 €	30 128.10 €
2016	68 224.48 €	58 732.00 €	4 154.46 €	13 646.94 €
2017 (en cours)	68 224.48 €	58 327.56 €	2 766.56 €	12 663.48 €
Prévision 2018	68 224.48 €	63 247.56 €	3 000.00 €	7 976.92 €

Maison de santé Saulx



ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE A VELLEMINFROY

Président en charge de la compétence : Raymond BILQUEZ

Point budgétaire de l'opération



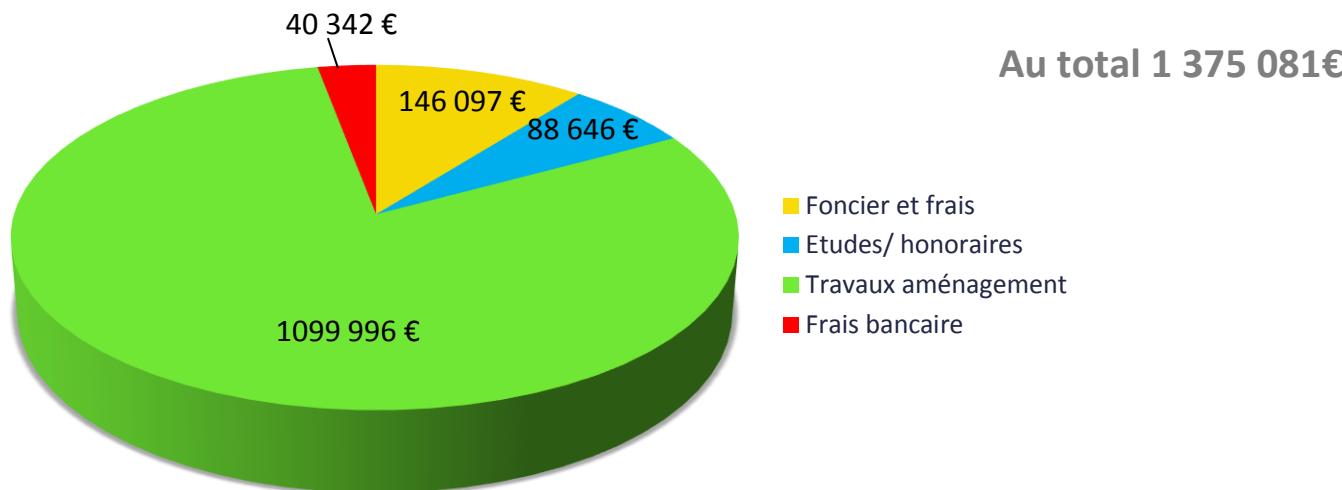
L'opération a débuté en 2013 par la Communauté de Communes du Pays de Saulx avec la contractualisation d'un emprunt de 600 000 €.

Une partie à court terme pour un montant de 400 000 € a été remboursée en 2015 par la Communauté de Communes du Triangle Vert.

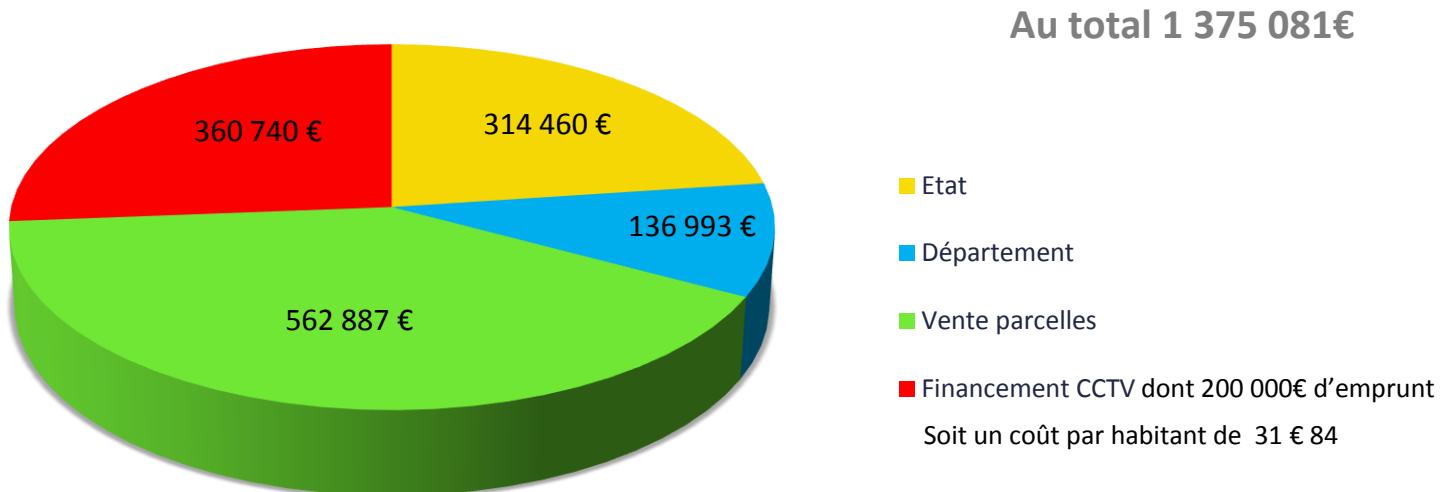
Un prêt de 200 000 € est en cours jusqu'en 2023.

L'aménagement de la zone s'est effectué en différentes étapes sur 5 ans et devrait s'achever en 2018 avec la commercialisation des parcelles

Dépenses ZA Velleminfroy



Recettes ZA Velleminfroy



Financée par



Aménagée par



Aménagement de la zone d'activités

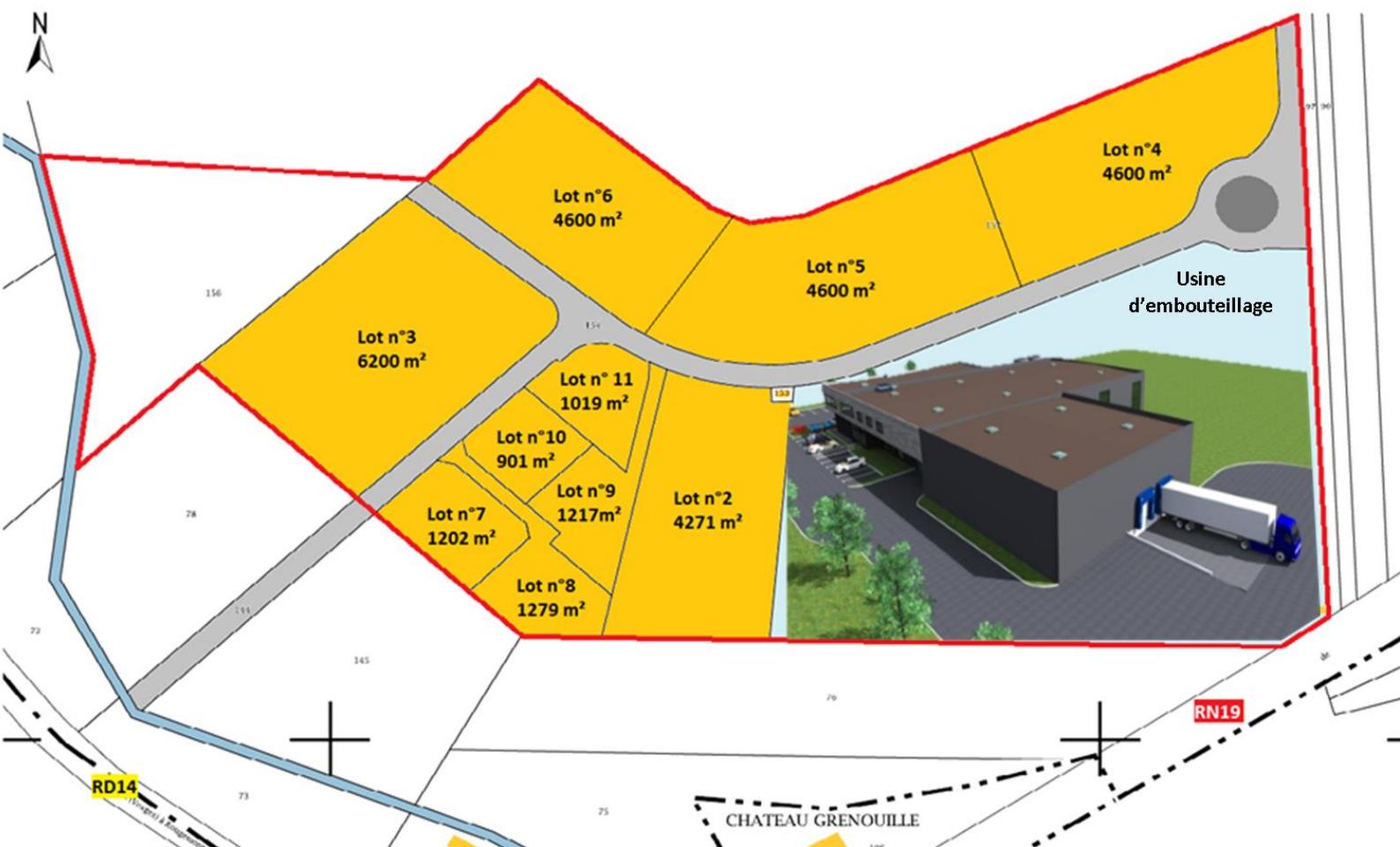
La zone d'activités communautaire à dominante agro-alimentaire a connu un magnifique essor avec l'implantation de l'usine d'embouteillage de la Source de Velleminfroy et la commercialisation de « l'eau vertueuse ».

10 lots à pourvoir de 1000 m² à 6200 m²

Disponibles à partir de **juin 2018**



La Communauté de Communes du Triangle Vert poursuit l'aménagement de la zone d'activités d'une superficie de 55700 m² commercialisable située à mi-distance entre les communes de Lure (17 kms) et de Vesoul (16kms), visible depuis la Route Nationale 19.



Pour toute demande et renseignement complémentaires, vous pouvez vous adresser à :
Communauté de Communes du Triangle Vert
27 grande rue 70240 SAULX
Téléphone : 03.84.95.89.88.

SALLE MULTISPORTS

Président en charge de la compétence : **Raymond BILQUEZ**

La salle
multisports, c'est :

Une grande salle de

1 100 m²



4 vestiaires-douches
et sanitaires

2 Vestiaires
d'arbitres-professeurs

2 bureaux d'arbitres

1 grand hall

1 Zone de gradins bois

Montant de cette
réalisation :

1 154 800 € HT



Les financeurs :

Communauté Communes Triangle Vert	44%
Département de la Haute Saône	24%
Centre National du Sport (CNSD) – Etat	14%
Région : Pays de Vesoul Val de Saône et Pays des Vosges Saônoises	8%
Commune de Cîters	8%
Réserve parlementaire	1%



SALLE MULTISPORTS

Président en charge de la compétence : **Raymond BILQUEZ**

La communauté de communes a construit une salle multisports pour répondre aux besoins des associations sportives locales de bénéficier d'un équipement adapté et couvert.

D'une **superficie totale de 1570 m²**, la salle multisports du Triangle Vert, **située à Cîters** (rue du Rombeau, à côté du pôle éducatif des 4 villages), permet la pratique des sports suivants : **futsal, basket, badminton, hand, volley...**

La proximité immédiate du pôle éducatif des 4 villages permet la mutualisation d'un réseau de chaleur (chaudière à pellets bois).

Les associations et clubs utilisateurs peuvent prendre contact avec la CCTV qui leur expose les possibilités d'occupation.

L'**association GSMTV** gère le planning d'utilisation avec les clubs, entretient la salle et ses vestiaires, veille au respect des règles d'utilisation et contribue à l'animation et à la promotion de cet équipement de qualité.

Côté dépenses, l'association prend en charge l'entretien quotidien de la salle et des vestiaires. Sur l'année scolaire 2016/2017, ce sont près de 100 heures de travail effectif qui ont été réalisées et refacturées par la commune de Cîters qui met à disposition de l'association un employé communal. L'objectif de l'association est de monter en puissance financièrement en optimisant la location de la salle, afin de prendre peu à peu en charge les dépenses de fonctionnement courante.

Sur l'année scolaire 2016/2017, les dépenses annuelles de fonctionnement pour la CCTV se sont élevées à 5 161€ (eau, électricité, plaquettes bois, maintenance) soit **0,45€ par habitant**.

Dépenses de fonctionnement TTC (année scolaire 2016/2017)

DETAIL FACTURE	MONTANT
Abonnement Eau	142,97 €
Abonnement Electricité	1 346,87 €
Plaquettes bois	3 092,98 €
Maintenance solution d'accès	578,40 €
	5 161,22 €

Dépenses d'investissement TTC (année scolaire 2016/2017)

DETAIL FACTURE	MONTANT
Plaque financeurs gymnase	96,00 €
Travaux électriques, câblages, éclairage (<i>contrôle d'accès, places handicapées</i>)	1 832,76 €
Mise en place solution d'accès	8 370,22 €
	10 298,98 €



La CCTV en action

Pôle éducatif

Le pôle regroupe le relais parents assistantes maternelles (RPAM) et l'accueil périscolaire qui est délégué à l'association Familles Rurales. Pour tout renseignement et inscription, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.cctv70.fr

Itinéraires de randonnées

La communauté de communes contribue à l'entretien des circuits de randonnées, inscrits ou non au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR). Sur le secteur de Noroy-le-Bourg, elle s'appuie sur l'association Borplacal, à l'origine d'une partie des itinéraires. L'association, tout au long de l'année, veille au balisage, à l'entretien, aux petits travaux... La Communauté de Communes du Triangle Vert l'indemnise pour le travail réalisé.

Par exemple, en 2017, l'association Borplacal et la CCTV ont mis en place un nouveau balisage rouge sur le « circuit des Croix » et modifié le tracé pour le rendre plus attractif avec :

- La proposition d'un aller-retour vers la Croix de Champfleurey,
- Un changement de sens au niveau du pont du chemin du Tacot (Pont de Champ sans Terre).

Au départ du parking de la Maison de la ruralité, le « circuit des Croix » se compose de deux boucles de 10 kilomètres chacune. Il offre un itinéraire préservé avec un revêtement idéal pour la randonnée familiale. En effet, excepté la traversée du village de Noroy-le-Bourg, l'intégralité de l'itinéraire se déroule sur chemins ou sentiers.

A noter : Le Département de la Haute Saône subventionne l'entretien des itinéraires d'intérêt départemental et encourage les collectivités dans la montée en gamme des itinéraires (installation de mobilier d'accueil, outils de communication dématérialisés...). Le « circuit des Croix », ainsi que le « circuit du Trou de la Sorcière » au départ de Villers-Les-Luxeuil font l'objet d'un projet d'amélioration, à suivre...



Pôle éducatif



Itinéraires de randonnées



Agence postale intercommunale



Agence postale intercommunale

Anna WICKY vous accueille à l'agence postale de Noroy-le-Bourg, pour connaitre les horaires d'ouverture de votre agence, rendez-vous page 9 de notre magazine.



Pour tout renseignement :
Chargé de mission : Mise en valeur du territoire
Claudie JAILLET
Mail : claudie.jaillet@cctv70.fr

exemple à

Noroy-le-Bourg

Parc locatif

La Communauté de Communes du Triangle Vert loue 5 logements au cœur du village, dont un F1bis, deux F3 et deux F4. Depuis le 26 décembre 2017, un logement type F4 au 2^{ème} étage est disponible, il comprend un séjour/cuisine, 3 chambres et un WC séparé de la salle de bain pour une surface total de 87,4m².

Pour tout renseignement :
Gestionnaire du parc locatif
Léa ANDREANI
Tél : 03 84 95 90.95

Logements



Local commercial

Reprendre un commerce de proximité

Vous avez l'âme d'un futur exploitant indépendant ou commerçant

Vous avez des qualités de gestionnaire

Vous avez un sens développé du service et un apport financier

Nous pouvons étudier ensemble les possibilités de reprise de ce commerce !

Le projet de Maison de Services au Public

La nécessité de développer le réseau des MSAP a été réaffirmée au cours de l'établissement du « Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public » (SDAASAP) mené conjointement par l'Etat et le Département de la Haute-Saône.

Pour couvrir l'offre sur son territoire d'intervention, la **Communauté de Communes du Triangle Vert s'est engagée à effectuer toutes les démarches nécessaires pour une ouverture dans ce bourg d'une maison de services au public. L'analyse financière et la validation par l'organe délibérant permettront la concrétisation de ce projet.**

Pour mieux connaître le rôle d'une MSAP, rendez-vous page 10 de notre magazine.

Développement économique

Un local commercial communautaire de 240 m² situé au cœur de la commune de Noroy-le-Bourg est un espace idéal pour un repreneur potentiel d'une épicerie de proximité ainsi que pour une valorisation des produits du terroir.

La Communauté de Communes du Triangle Vert, en partenariat avec l'enseigne PROXI, offre la possibilité de développer une activité via un bail commercial et un soutien technique dans la réalisation du projet.

Un accompagnement est proposé via la plateforme « créaffaire » composée de l'ensemble des professionnels de la création et reprise d'activité dans leur domaine de compétence respectif. Nos partenaires experts, que sont la Chambre Commerciale d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, BGE Franche Comté, l'ADIE apportent alors leur savoir-faire et facilitent l'accès aux démarches administratives et à la constitution de dossiers pour des aides financières.



Le village en quelques photos



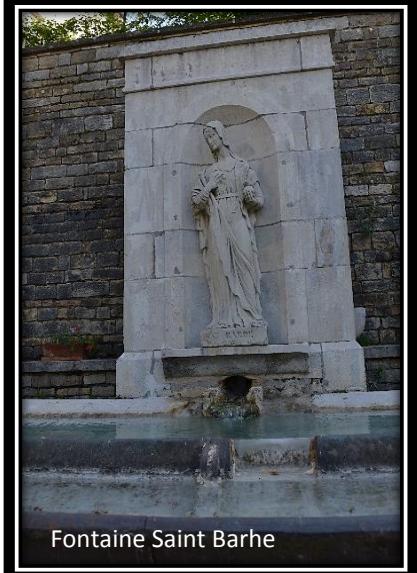
La commune de Noroy-le-Bourg située entre Lure et Vesoul, regorge d'eau de par ces 7 fontaines remarquables en plusieurs endroits du village. L'une d'entre elle trône non loin de sa majestueuse église. Son maire est M. Bruno CARTERET. Pour en connaitre plus sur l'histoire et le patrimoine de cette commune, rendez-vous sur son site internet : www.noroy-le-bourg.fr



Fontaine de l'église



Rue principal du village



Fontaine Saint Barhe



Mairie du village



Maison de la ruralité



Eglise du village



Pôle éducatif



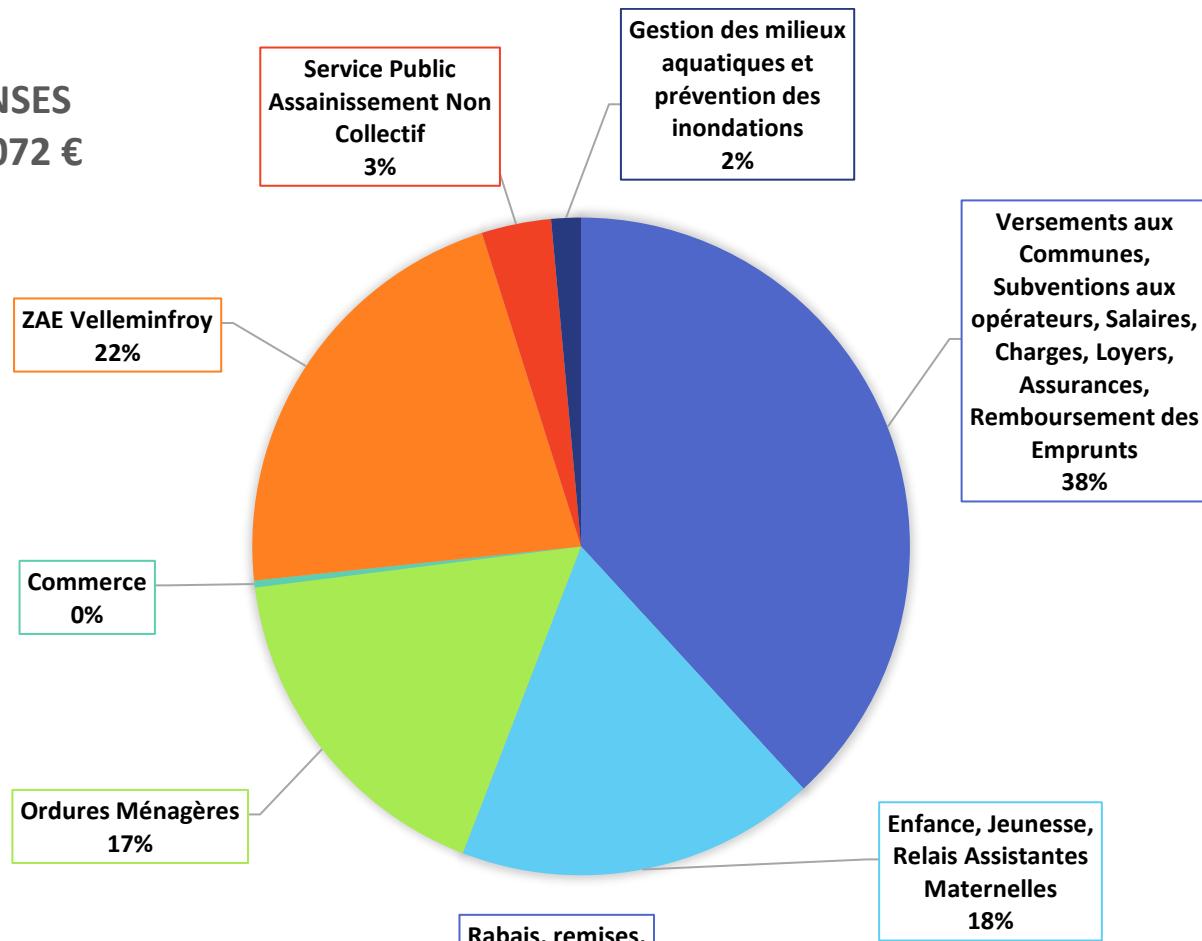


BUDGET 2017

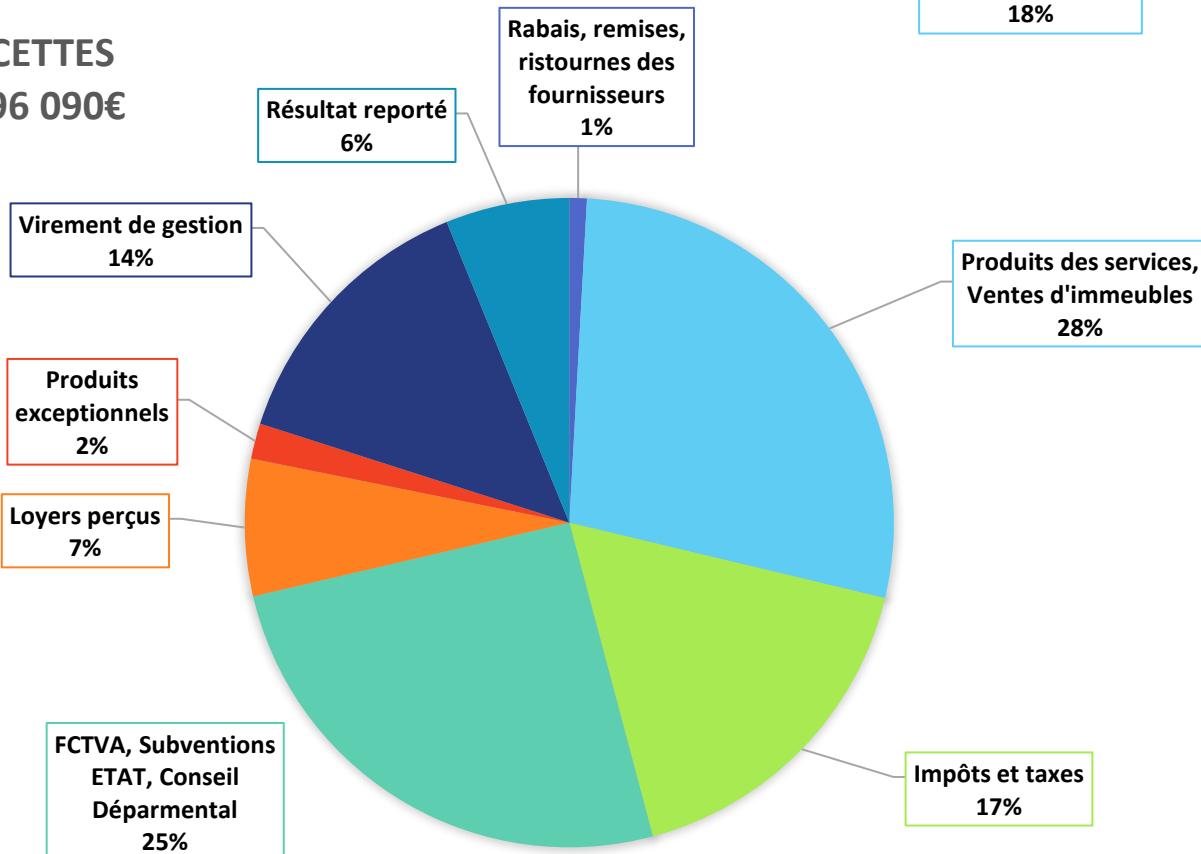
Primitif

Vice-président en charge de la compétence : Jacques THEULIN

DEPENSES
5 296 072 €



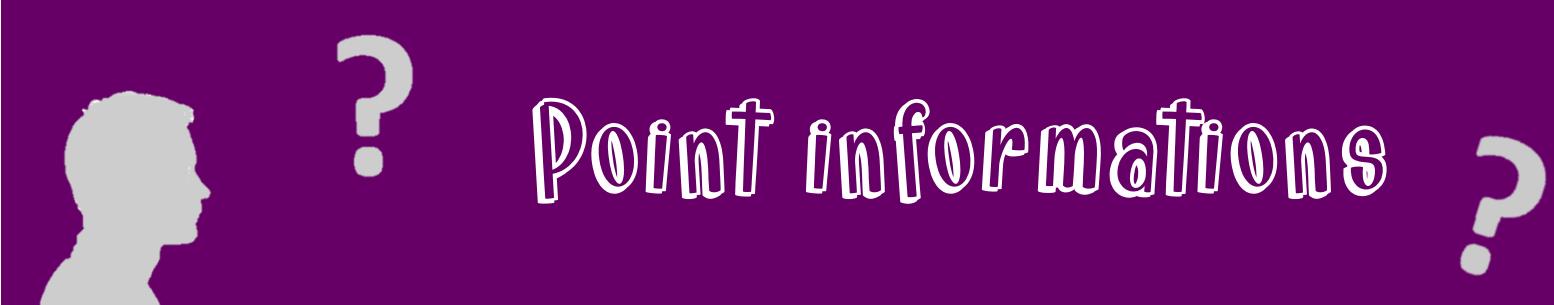
RECETTES
5 296 090€



ETAT DE LA DETTE 2017 arrondis

Vice-président en charge de la compétence : Jacques THEULIN

Budget principal						
Objet	Montant total du prêt initial	Échéance de début	Échéance de fin	Annuités pour 2017	Revenus immobiliers 2017	Bilan annuel de l'opération
Réhabilitation logements Cere-les-Noroy L'emprunt est cédé à la commune à compter du 01 avril 2017	125 000 €	Décembre 2005	Décembre 2025	8 854 €	11 980 €	3 126 €
Locaux communautaire	78 000 €	Octobre 2010 renégocié en 2016	Juillet 2030	5 375 €	0 €	-5 375 €
Schéma directeur assainissement	72 000 €	Novembre 2010	Aout 2022	7 395 €	0 €	-7 395 €
Pôle éducatif	2 000 000 €	Novembre 2010	Aout 2040	126 387 €	59 721 €	-121 659 €
Pôle éducatif Noroy + invest 2015	500 000 €	Novembre 2015	Aout 2025	54 991 €	57 300 €	-10 925 €
Pôle médico-social de Saulx	1	30 000 €	Février 2012	Janvier 2022	3 000 €	
	2	700 000 €	Février 2013	Février 2027	65 224 €	
Salle des sports de Citers	450 000 €	Novembre 2015	Aout 2030	35 303 €	0 €	-35 303 €
Logement de Noroy-le-Bourg	338 354 €	Janvier 2006 renégocié en 2016	Juillet 2028	31 020 €	26 410 €	-4 610 €
Sous total	4 293 354 €			337 551 €	129 001 €	- 177 530 €
Budget périscolaire						
Périscolaire de Villers-le-Sec	91 646 €	Décembre 2005	Juillet 2028	8 402 €	0 €	-8 402 €
Bac OM	70 000 €	Novembre 2010	Aout 2017	8 328 €	0 €	-8 328 €
Zone de Velleminfroy	200 000 €	Janvier 2014	Octobre 2023	23 975 €	0 €	-23 975 €
Budget Commerce						
"La Trinquette" à Citers	125 000 €	Janvier 2007	Janvier 2018	12 802 €	15 306 €	2 505 €
Total	4 780 000 €			391 058 €	144 307 €	-246 751 €



LES DEMARCHEES DEMATERIAISEES

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation d'un véhicule sans me rendre au guichet d'une préfecture, depuis internet.

Permis de conduire



Quelles sont les démarches ouvertes à la téléprocédure ?

L'inscription au permis de conduire pour passer les examens, primo-accédant, extension de catégorie. Les demandes de titre en cas de : réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation), vol, perte, détérioration, expiration de sa durée de validité, changement d'état civil, validation de titre ou diplôme professionnel et conversion de brevet militaire.

Comment faire ?

- Je rassemble les pièces justificatives
- J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS »
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>, je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne » (mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande)
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile
- Je peux me faire accompagner par mon école de conduite.

Des **tutoriels vidéos** sont disponibles pour accompagner l'usager dans ses démarches en ligne !

Rendez-vous sur les chaînes Youtube : ANTS ChaineTV, Place Beauvau, etc.

Certificats d'immatriculation des véhicules

Quelles sont les démarches concernées par la téléprocédures ?

Demande de duplicata en cas de perte, de vol ou de détérioration, demande de changement d'adresse, demande de changement de titulaire et de cession de véhicule.

Comment faire ?

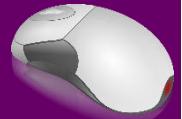
- Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Pour **effectuer mes démarches** en ligne, je me rends sur :

- <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- <https://demarches.interieur.gouv.fr>

D'autres démarches

peuvent être réalisées par internet. Vous les trouverez en totalités depuis les sites internet ci-dessus.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Trésorerie d'Echenoz-la-Méline a fusionné avec la Trésorerie de Vesoul



Nouvel emplacement de la Trésorerie

Pour vous y rendre :
9 Place du 11ème Chasseurs
BP 379
70014 VESOUL Cedex



Quand ?
Du lundi au vendredi de 8 H 45 à 12 H 00
Les lundis et mardis 13 H 30 à 16 H 00
Et le jeudi de 13 H 30 à 16 H 15

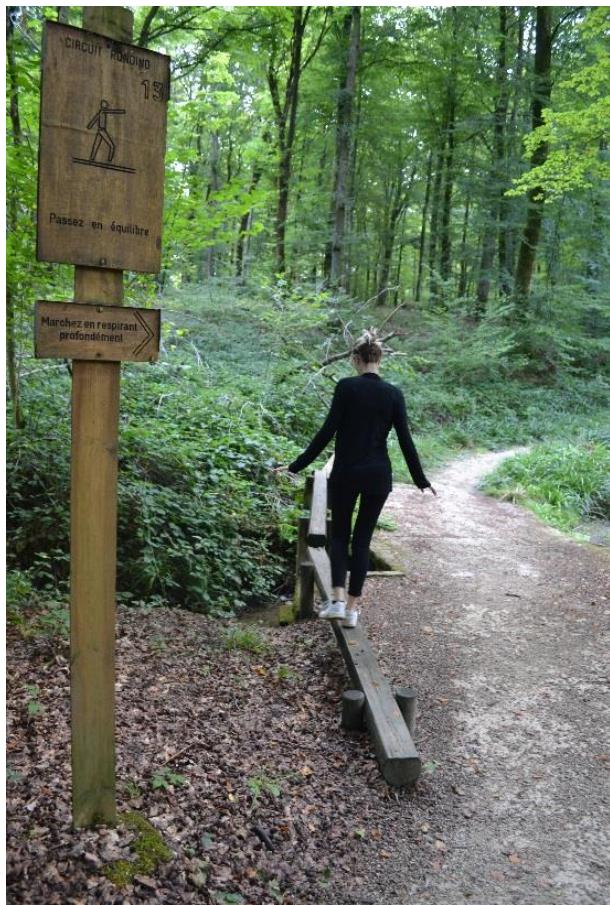
Pour les contacter :
Tel : 03 84 68 26 80
Mail : t070044@dgfip.finances.gouv.fr

Votre communauté de communes change d'horaires !

A compter du 01/02/2018, la Communauté de Communes du Triangle Vert sera ouverte au public du :

Lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le **vendredi** de 9h à 12h

Où suis-je ?



Réponse : Parcours santé de Châtelnois

Savez-vous trier ?

Reliez les déchets au bon bac !



Un grand merci à toutes les personnes ayant donné leur accord pour la publication des photos de ce numéro.

Pour connaitre les bonnes réponses, rendez-vous pages 4-5 de notre magazine !